

Distribution de : ESCLANEDES

Maître d'ouvrage : MAIRIE D'ESCLANEDES

Mende, le mardi 20 juin 2023

Page 1/1

Lieu de prélèvement	Date et préleveur	Terrain			Laboratoire							
		Chlore libre mg(Cl ₂)/L	Chlore total mg(Cl ₂)/L	Temp. de l'eau °C	Bactériologie					Physico-chimie		
					Bact. coliformes n/(100mL)	Esché- richia coli n/(100mL)	Flore à 22°C n/mL	Flore à 37°C n/mL	Entéro- coques n/(100mL)	Conduc- tivité µS/cm	pH unité pH	Turbi- dité NFU
LE BRUEL HABITATION PARTICULIERE	15/06/2023 LDA48	0,09	0,13	17,6	6	1	<1	3	0	394	7,8	<0,2
Limites de qualité en gras	maximum				0	0			0	1100	9	1
<i>Références de qualité en italiques</i>	minimum									200	6,5	

Afin de faciliter la lisibilité du bulletin sanitaire, le tableau ci-dessus ne reprend qu'une partie représentative des paramètres réalisés lors du contrôle sanitaire. Néanmoins l'interprétation des résultats tient compte de la totalité des paramètres échantillonnés. La quantification exhaustive des paramètres est consultable à la demande en mairie.

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés. Il faut également noter la présence de bactéries coliformes.

Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un léger dépassement des limites de qualité bactériologiques de l'eau distribuée. Les préconisations mentionnées ci-dessous sont à mettre en oeuvre afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau.

Préconisations

Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement.
Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).

